

Que les habitants de la Rivière du Loup ne peuvent en droit prétendre au chef-lieu du nouveau district, ainsi qu'ils le manifestent par les résolutions passées à la dite assemblée de l'Isle-Verte et publiées dans le "Journal de Québec," lesquelles résolutions répugnent au sens commun, péchent contre la vérité et se contredisent les unes les autres et tendent en outre à diminuer l'importance du beau village de Kamouraska qui est plus intéressant que celui de la Rivière du Loup, dont les habitants n'ont pu faire bâtir un temple convenable pour célébrer les saints mystères.

100.—Proposé par M. le capitaine I. Roy, de St. Fabien, secondé par M. Jean Lejage, marchand de St. Germain : Que cette assemblée est convaincue que le commerce languissant de la Rivière-du-Loup et de Madawaska, a diminué des trois-quarts depuis que les troupes de Sa Majesté ont été rappelées, que le débouché qui conduit de la dite Rivière-du-Loup à Madawaska n'est presque plus nécessaire à leur commerce et que le chemin de Kempt qui communique de Métis au comté de Bonaventure et de Gaspé, Ristigouche et au Nouveau Brunswick, est de beaucoup plus avantageux.

110.—Proposé par François Couture, éc. de St. Germain, secondé par M. A. Lavoie, jr. de Ste. Flavie :

Que la partie inférieure du comté de Rimouski étant éloigné de la cité de Québec, d'environ 300 miles, les habitants sont obligés de s'y rendre chaque fois qu'ils veulent exercer des droits dans les Cours de justice à un montant excédant £20, ce qui les expose à de grandes dépenses, leur fait éprouver de sérieux inconvénients et une perte de temps considérable.

120.—Proposé par M. le Dr. Duquet, de St. Luc, secondé par M. Ignace Parent, marchand de St. Germain :

Que la distance des tribunaux en matière civile et criminelle est si considérable que les personnes coupables de violation des lois demeurent, le plus souvent, impunites, en conséquence des frais que nécessite l'éloignement des cours de justice ; qu'il est presque impossible aux grands et petits jurés de se rendre au palais de justice pour remplir les devoirs importants de leur charge et qu'il est très difficile pour les parties qui ont des affaires en litige de faire comparaître leurs témoins à Québec.

130.—Proposé par M. Médéric Rioux, des Trois-Pistoles, secondé par M. Clovis Bélanger, de St. Simon :

Que cette assemblée croit sincèrement que le projet de loi unissant les comtés de Kamouraska et Rimouski pour les fins judiciaires, ne rencontre pas l'approbation de la majorité des habitants des deux comtés ; mais qu'une loi établissant deux districts nouveaux de judicature, dont les chefs-lieux seraient à Kamouraska et à Rimouski, rencontrerait l'assentiment de la grande majorité des habitants du district de Québec, et qu'aucune personne bien intentionnée ne pourrait se plaindre de cette nouvelle division qui serait semblable à celle qui existe dans la partie supérieure du Bas-Canada où les chefs-lieux judiciaires se trouvent situés à 30 lieues les uns les autres.

140.—Proposé par M. le major Olivier Pimeau, secondé par M. Michel Parent de St. Germain :

Qu'en faisant ainsi les chefs lieux, les habitants du Cap-Chat auraient encore à parcourir une de trente six lieues pour arriver à Rimouski, et de soixante et six lieues pour se rendre à Kamouraska, si Rimouski était injustement privé d'un district judiciaire.

150.—Proposé par Charles Frs. Caron, cer. Conseiller Sec. de St. Simon, secondé par M. Eugène Marchand, des Trois-Pistoles :

Que c'est l'opinion de cette assemblée de voter contre l'union projetée des deux comtés et de persister dans la demande d'une cour permanente, avec un Juge Sédentaire à Rimouski, que les habitants de cet endroit et divers Conseils municipaux ont fait depuis longtemps par diverses requêtes présentées aux trois branches de la Législature, et que le comté de la Chambre d'Assemblée auquel elle furent référées en 1846, a refusé de prendre en considération alléguant qu'elles étaient arrivées trop tard, qu'il n'avait pas le temps de s'en occuper et qu'il ne pouvait faire autrement de recommander à la Chambre les justes demandes des habitants de la Rivière du Loup, ou quelque rapport à peu près dans ces termes.

160.—Proposé par M. Augustin Pelletier, marchand, de St. Simon secondé par M. Michel Rébéri, aussi de St. Simon :

Qu'il ne serait pas juste de la part de l'Assemblée Législative, ainsi que le prétendent les habitants de la Rivière du Loup, de laisser les habitants des localités se disputer entre eux leurs intérêts, pour choisir la Rivière du Loup comme chef-lieu de la nouvelle cour, et ce sur des témoignages donnés de bonne foi par de hauts personnages, mais entretiens par des étrangers au Comté et qui n'avaient probablement qu'un moyen de rapprocher le nouveau District Judiciaire de la Ville de Québec, la présente assemblée mettant toute sa confiance en l'Honorable Chambre, entretenant l'espoir qu'elle mettra promptement fin à toutes disputes et décidera cette importante question suivant la justice qui veut que le Bas-Canada ait au moins six à sept Districts Judiciaires ; le nombre de ceux du Haut-Canada, s'élevait à vingt-un.

170.—Proposé par M. Henri Martin marchand, secondé par M. Jacques Lejage Conseiller de St. Germain :

Que le résultat de l'élection de J. C. Taché eût été différent, suivant l'opinion de cette assemblée, décider la question du chef lieu de la juridiction, puisque quelques jours avant l'ouverture du Poll, à une assemblée tenue à l'Isle-Verte, et sur l'interpellation qu'on lui fit de se prononcer sur le chef lieu, il répondit honnêtement qu'il serait contre la Rivière du Loup, ce qui fit que les électeurs de cet endroit, les candidats et tout le parti opposé assemblèrent toutes leurs forces pour s'opposer à l'élection de M. Taché, tant ils redoutaient de perdre le chef lieu, et plus tard ils perdirent tout espoir et abandonnèrent leur projet aussitôt qu'ils s'approprièrent que l'opinion était contre eux, et M. Taché fut proclamé par acclamation, notre représentant, le jour de son élection. C'est pourquoi cette assemblée aime à reconnaître qu'il est non seulement le membre des deux municipalités formant le Comté de Rimouski, qu'il l'a représentée avec honneur pour la Province, et qu'en cette qualité il n'a rien à décider quant aux affaires municipales de la municipalité no. 1 ; et que l'espèce de censure portée contre lui par une certaine résolution passée à l'Assemblée de l'Isle-Verte, n'est point justifiable ; que M. Taché, loin de mériter des reproches, mérite la confiance de tous ses électeurs et des remerciements de la part de son Comté pour sa conduite franche, honnête et indépendante en chambre et pour le sacrifice de son temps et de ses veilles qu'il consacre aux intérêts du pays.

180.—Proposé par M. Jean Ross, de St. Germain, secondé par M. Denis Gagné, de St. Fabien.

Que les habitants du Cap-Chat, de St. Anne des Monts et du Mont Louis, ne pouvant nullement communiquer au chef-lieu du District de Gaspé, il devient nécessaire et avantageux que les lieux sur-nommés soient annexés au comté de Rimouski pour les affaires de Cour, de Municipalité et d'enregistrement ; ce qui donnerait une étendue de douze à quinze lieues de plus au nouveau District Judiciaire.

190.—Proposé par M. Ildaric Rivard de St. Germain, secondé par M. J. B. Saucier de St. Simon :

Que toutes les terres de la municipalité No. 2 de ce Comté sont actuellement concédées, et qu'au delà des lignes seigneuriales, se trouvent une vaste étendue de terres en bois debout propres à la culture, appartenant à la Couronne, et qu'un grand nombre de personnes se trouvant dans l'impossibilité de s'établir désirent obtenir des terres en franc et commun socage s'il plaît à la Législature de favoriser la colonisation des Townships en arrière des Seigneuries et d'assister les colons de la manière qu'elle jugera convenable pour les empêcher d'émigrer aux Etats-Unis. Afin d'arriver à ce but cette assemblée croit qu'il serait plus expédient d'abolir les sociétés d'agriculture établies par les lois et dont les riches seuls retirent tout l'avantage au détriment des pauvres, en recevant les plus hauts prix pour les plus beaux animaux de ce genre et les souscriptions et argents employés à cette fin fussent employés à l'ouverture des chemins sur les dites terres de la Couronne.

200.—Proposé par M. P. L. Gauvreau, Et. en droit, de St. Germain, secondé par M. Jean Parent, de St. Fabien :

Que la 34e. clause de l'ordonnance d'Enregistrement, de vict. ch. 30, obligeant la femme de vingt-un ans et sous puissance de mari, avant de pouvoir vendre et aliéner ses héritages, de le faire examiner hors la présence de son mari devant un Juge de la Cour du Banc de la Reine, touchant son consentement relativement à telle aliénation, devrait être révoquée, si non que les Juges de Paix eussent le pouvoir d'examiner toute et telle femme comme susd. t.

210.—Proposé par M. Majorie Côté marchand, secondé par M. J. T. Ceillard, aussi marchand, de St. Germain :

Que cette assemblée concourt très volontiers dans les résolutions adoptées par les franc-tenanciers de la paroisse de St. Fabien et St. Simon, le 15 février dernier, et publiées dans le Journal de Québec, le premier du courant, à l'effet de faire connaître que ces paroisses se sont prononcées en faveur de St. Germain pour le chef lieu du District Judiciaire projeté.

220.—Proposé par M. Antoine Gauthier, du Bic, secondé par M. Hilaire Fortin de St. Simon :

Que c'est l'opinion de cette assemblée que la loi qui constitue les Cours de Commissaires pour la décision sommaire des petites causes, devrait être amendée de manière à ce que tous ceux qui les président fussent qualifiés sous le rapport de l'éducation, et que dans le cas où la dite loi ne serait pas ainsi amendée, le rappel en deviendrait nécessaire et qu'il se fait alors avantageux d'établir dans chaque paroisse des cours de division présidés par les juges des cours de circuit ou de District, dans lesquelles dites cours les parents ne pourraient être entendus comme témoins sauf dans les affaires commerciales.

230.—Proposé par M. Joseph Ouellet de M. i., secondé par M. Jean Bte. Bélanger de St. Simon :

Que c'est l'opinion de cette assemblée de concourir dans les résolutions relatives au chemin de fer projeté entre Québec et Halifax, passées à St. Germain de Rimouski le 11 février dernier, et publiées dans le Journal de l'Ami de la Religion et de la Patrie, le 20 du dit mois.

240.—Proposé par M. le major Rioux, des Trois Pistoles, secondé par M. Joseph Ouellet de St. Simon :

Que c'est le désir de tous les habitants de la paroisse de St. Simon ainsi que le plus grand nombre des Trois Pistoles de s'unir pour les fins municipales à la municipalité no. 2 du comté de Rimouski et de ne plus faire partie de la municipalité no. 1 du dit comté ; et que la loi soit changée à cette effet.

Proposé par Chs. Frs. Caron, Ec. secondé par Firmin Hudon, Ec. J. P. de St. Simon :

Que les habitants de la paroisse de St. Simon, n'ayant pas assisté à l'assemblée tenue à l'Isle-Verte le 15 de Février dernier, mais ayant au contraire refusé d'y participer, il est nécessaire dans l'intérêt de la vérité de déclarer que cette partie du Procès-Verbal de l'Assemblée de l'Isle-Verte où le nom de la paroisse de St. Simon se trouve être mentionné à l'insu et contre le gré et le désir de ses habitants, est absolument incorrect.

Proposé par M. Augt. Bradley, secondé par M. Elie Tourangeau, de St. Germain :

Que copie des présentes résolutions soit transmise à J. C. Taché le député du comté de Rimouski et aux Rédacteurs de l'Ami de la Religion et de la Patrie du Canadien et du Journal de Québec pour être publiées.

Après quoi les remerciements d'usage ayant été votés aux Président, Vice-Président, et Secrétaire, l'Assemblée se dispersa en donnant trois hourras pour notre digne représentant J. C. Taché, et les hommes indépendants des Trois-Pistoles et St. Simon.

(Signé) JOHN HEATH, Président. P. GAUVREAU, Vice-Président.

L. F. GARON, Secrétaire. (Pour copie.) L. F. Garon, Secrétaire.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Affaires de Routine. Mardi 20 mars.

Quatre pétitions sont présentées. Deux bills privés sont passés.

Le Bill pour transférer le bureau d'enregistrement à l'Islet est lu ; ordonné qu'il soit grossé.

Un message du Conseil annonce que cette chambre concourt dans le bill des municipalités de Berthier, dans celui pour transporter à l'Isle-Verte le chef lieu de la municipalité No. 2 du comté de Rimouski ; et dans le bill pour ériger un nouveau township dans le comté de Stanstead.

L'ordre du jour l'appel nominal des membres est lu.

Sur motion de M. Lafontaine, la chambre passe à la lecture de l'ordre du jour relativement, à la 2e lecture du bill pour augmenter la représentation. Cet ordre du jour ayant été lu, M. Chauveau propose les résolutions suivantes : Ces résolutions ont déjà été publiées dans l'Ami de la Religion.

La question ayant été mise sur icelles, la Chambre se divise. Pour. MM. CHAUVEAU, LAURIN et PAPINEAU. 3.—Contre. 59.

En conséquence les dites résolutions sont négatives.

M. Lafontaine propose ensuite que le dit Bill soit lu une 2e fois.

Les débats s'ouvrent sur cette proposition et sont remis à demain. La chambre s'ajourne.

Le 20 mars, il y avait devant la Chambre 109 ordres du jour. Le Bill d'Education est le 5e et les Bills de judicature viennent ensuite.

PAR LE TELEGRAPHE. Jeudi, 22 mars.

La deuxième lecture du bill pour augmenter la Représentation est ordonnée. Pour 55.—Contre 20.—Total 75. M. Baldwin déclare que la chambre pouvait se former en comité sur ce bill, si elle le jugeait convenable ; mais que dans son opinion, les deux tiers de la chambre n'ayant pas voté pour la 2e lecture du bill, il ne pourrait être soumis à la sanction de Son Excellence.

(Morn. Chron.)

VENTES PAR LE SHERIFF. DISTRICT DE QUÉBEC. en avril 1849.

No. 40.—Joseph Falardou, vs Madeleine Genest de Ste. Ambroise, vende du Petit Etienne. L'usufruit d'une terre, en la seigneurie de St. Gabriel. Vente à Ambroise le 17 avril.

No. 502.—Laurent Narcoux, vs Joseph Dupeau, cultivateur de St. Marguerite. Une terre au dit lieu, seigneurie

Taschereau de 3 arpens sur 25, 3e concession. Vente au dit lieu, le 10 avril.

No. 992.—Dame veuve John Neilson vs James Rathven ; 1o. Un emplacement, Haute-Ville de Québec, rue Aiguillon avec bâtisses ; 2o. Un emplacement au dit lieu ; 3o. Un emplacement rue Ste. Ursule avec bâtisses. 4o. 3 lots de terre à Lotbinière. Vente les lots 1. 2 3 à Québec, le 9 avril, le lot No. 4 à Lotbinière le 9 avril.

No. 956.—Hble Louis H. Lafontaine vs Athanase Delisle de Québec, Charpentier. Un emplacement, faubourg St. Jean, rue Lacharotière, avec bâtisses. Vente le 2 avril.

No. 181.—Eugène Parent vs Philippe Chalou de Kamouraska Ecuyer. La moitié indivise d'un emplacement rue St. Jean, Haute-Ville de Québec, avec bâtisse. Vente le 2 avril.

No. 049.—Thomas Tétu, vs Charles Martineau de St. Nicholas, Cultivateur. La moitié d'une terre au premier rang de St. Nicolas avec bâtisses. Vente le 3 avril.

No. 137.—Gaspard P. G. Joly, vs Thomas Blanchet cultivateur de Lotbinière. Une terre, concession Bois clair. Vente le 2 avril.

No. 510 Rose Croteau, vs Louis Fortier de St. Antoine, cultivateur. Une terre, 3e concession de la dite paroisse, avec bâtisses. Vente le 2 avril.

No. 2287.—Ann. McMahon, vs James O'Brien de Québec cordonnier. Un emplacement rue Champlain avec bâtisses. Vente le 2 avril.

No. 1827.—John Smith, vs Jean Paquet de Québec maçon. Divers immeubles situés en la cité de Québec. Vente, partie à St. Roch le 23 et partie au bureau du Sheriff le 21 avril.

No. 2032.—Pierre Gingras vs Pierre Lavoie de Québec succession Balzarotti. Diverses rentes constituées. Vente au bureau du Sheriff le 23 avril.

No. 919.—François Moore vs Vital Roy de Québec Poullieur. Un emplacement, Haute-Ville de Québec rue Ste. Angèle. Vente le 23 avril.

No. 700.—J. Bte. Bolduc, vs Antoine Tessier dit Laplante de Québec tonnelier. Un lot de terre, village Beauport. Vente à Beauport, le 24 avril.

No.—Les Religieuses de l'Hôtel Dieu, vs Jean Paquet, de Québec, maçon. Divers immeubles situés en la cité de Québec. Vente les jours fixés dans le No. 2032 ci-dessus.

Ratifications. Pour le mois d'Avril 1849.

No. 175.—Experte Joseph Carrier. Vente par William Leycraft et son épouse au dit Carrier, d'un lot de terre, chemin de St. Foy. Ratification, le 2 avril.

No. 228.—Experte Isaac Dorion. Vente par André Raphaël Bélanger au dit Dorion, d'un lot de terre à la Camardière. Ratification le 9 avril.

No. 11.—Experte Michael Green. Vente par Charles Lionnais de Québec au dit Green d'un emplacement rue Champlain. Ratification, le 2 avril.

No. 340.—Experte W. S. Sewell. Vente par Hubert Fraser au dit Sewell d'une terre à Berthier, comté de Bellechasse 1ere concession, de 5 arpens sur 40.—Demande pour ratification le 10 avril.

No. 341.—Experte Edouard Gingras. Vente par l'hble. Louis Massue et son épouse au dit Gingras, d'un lot de terre faubourg St. Jean de Québec, rue St. Olivier. Demande pour ratification le 7 avril.

ANNONCES.

A LOUER, DANS la rue St. François, près de la paroisse St. Joseph, une maison neuve, finie dans le meilleur goût, en briques à ven, dans laquelle il y a 11 appartements, grande cave, avec cour, etc., etc. S'adresser à LOUIS BILODEAU, Québec, 14 mars, 1849. No. 1, rue St. Jean.

MAGASIN A LOUER. ÉTANT la moitié de celui que le sous-signé occupe lui-même, session donnée au premier jour prochain. W. Le CHEMINANT, Québec, 14 mars, 1849.

PIÈCE CURIEUSE d'Horlogerie. INVENTÉE et exécutée par moi-même. ANTOINE ROUSSEAU, demeurant à St. Roch de Québec, rue St. Joseph. C'est une horloge-monstre à cinq cadrans dont quatre de 1 pied de diamètre, indiquent l'heure au doigt, et un de 2 pieds de diamètre à l'intérieur. L'horloge suppose sur un édifice quelconque. Elle annonce toutes les heures, demi-heures et quarts d'heure, et préluce à cette opération par des airs variés ; donne le signal de l'Angelus aux heures prescrites ; indique le quantième du mois au son de la cloche, et peut donner l'alarme aux quatre coins de la cité dans un cas d'incendie. Le mécanisme embrase une surface de 6 pieds sur 5 et demi, sur une profondeur de 3 pieds et demi ; pèse 750 livres, sans inclure la pesantour des poids qui s'élève à 850 livres, et celle des neuf cloches pesant ensemble 50 livres. L'horloge est en état de fonctionner sans la moindre interruption. L'exhibition s'en fera prochainement. Québec, 7 mars 1849.

Bâtisses Wolfe A LOUER.

Un superbe magasin maintenant occupé par M. McGill, sellier, bâtisse Wolfe, Rue St. Jean. S'adresser à F. EVANTUREL, Avocat. No. 32, rue St. Louis. Québec, 2 Février 1849.

A LOUER A LA POINTE LEVY, (En Haut de la côte (à l'Ouest.)

UNE MAISON et DEUX magasins, Pun de 25 sur 50, l'autre de 20 sur 20 pieds, avec jardin, puits et dépendances, dans une excellente place pour le commerce, et propre à une ou deux familles. S'adresser à ALBERT ANGERS, Faubourg St. Jean, Rue St. Jean. Québec, 16 mars 1849.

A LOUER. PARTIE du Haut d'une maison à deux étages en pierre, située dans la rue St. George, faubourg St. Jean, avec un excellent harnais en briques. Possession donnée au premier de mai. S'adresser sur les lieux, au propriétaire sous-signé PIERRE DROLET, Québec, 16 février, 1848.

BUREAU DU PRET AUX INCENDIES. Chambre d'Assemblée, 14 Nov. 1848.

AVIS est par le présent donné qu'une année d'intérêt à raison de quatre par cent, sur les débetures du Gouvernement livrés aux Indiens, le 1er Décembre 1847, écherra le 1er Décembre prochain.

Les intéressés sont requis de déposer le montant de l'intérêt qui sera alors dû, au crédit du Receveur Général, soit dans la Banque de Montréal, soit dans la Banque Britannique en cette Ville, sur quoi le Caissier ou compteur de la Banque leur livrera un certificat en double ; l'un de ces certificats devra être présenté au sous-signé et les parties respectives l'autre jusqu'à ce que leurs reçus respectifs aient été transmis à ce Bureau par le Receveur Général. FFLIX GLACKEMEYER, Québec, 16 février, 1848.

A VENDRE. 700 QUARTS de FLEUR examinée supérieure, Port Hope Mill Brand. W. Hamilton, No. 63, rue St. Pierre, Québec 15 décembre 1848.

JOHN D. TRIPP. EN adressant ses remerciements les plus sincères au public et Messieurs de Québec, et informe respectueusement qu'il est maintenant prêt à prendre des pensionnaires pour l'hiver à des conditions raisonnables, et assure ceux qui voudront bien le favoriser, qu'il n'épargnera rien pour leur procurer tout le confort possible.

N. B. Gouters et Lunch prêts sous le plus court délai. Québec, 1 décembre 1848.

A LOUER, DU 1er MAL prochain, le Magasin No. 1 rue Sous-le-Fort, Basse-Ville. S'adresser à P. V. BOUCHARD, Québec 17 janvier 1849.

Maitre d'Ecole demandé. On a besoin immédiatement d'un INSTITUTEUR, pour la paroisse de Beaumont, s'adresser à Chs. Le TELLIER, éc. Beaumont, 19 fév. 1849. Président.

ETUDE DE NOTAIRE. Le Sous-signé, tenu depuis quelque temps hors de cette ville à l'honneur d'annoncer qu'il a repris l'exercice de sa profession en son bureau actuel, Rue d'Aiguillon, porte voisine de M. P. Gauvreau, Architecte faubourg St. Jean. EUGÈNE LÉCUREUR, Québec, 12 Janvier 1848.

Cours populaire de Chimie. A la demande d'un grand nombre de personnes, le sous-signé donnera un COURS POPULAIRE DE CHIMIE durant lequel seront exposés par une série d'expériences nombreuses et des explications mises à la portée de tout le monde, les faits les plus curieux, les plus utiles et les plus intéressants de cette science.

Le cours consistera en huit ou dix séances qui auront lieu le LUNDI soir, à sept heures et demie. L'objet du sous-signé étant simplement de répandre des connaissances agréables et utiles pour l'ouvrier comme pour l'honnête de profession, tout en recouvrant les dépenses inévitables, le prix d'entrée ne sera pour tout le cours que d'UNE PIASTRE (pour un monsieur et une dame.) 15 sous par personne par séance.

Des billets sont déposés au Bureau du Canadien et chez le gardien de l'Institut Canadien. Il sera donné avis de l'ouverture du cours. N. AUBIN, Québec, 14 février, 1849.

REPERTOIRE NATIONAL. Ceux qui désirent concourir doivent s'adresser chez les principaux libraires du Canada, ou à Mr. M. F. VESTINA, agent. Québec, 15 Sept. 1848.

REPERTOIRE NATIONAL. Ceux qui désirent concourir doivent s'adresser chez les principaux libraires du Canada, ou à Mr. M. F. VESTINA, agent. Québec, 15 Sept. 1848.